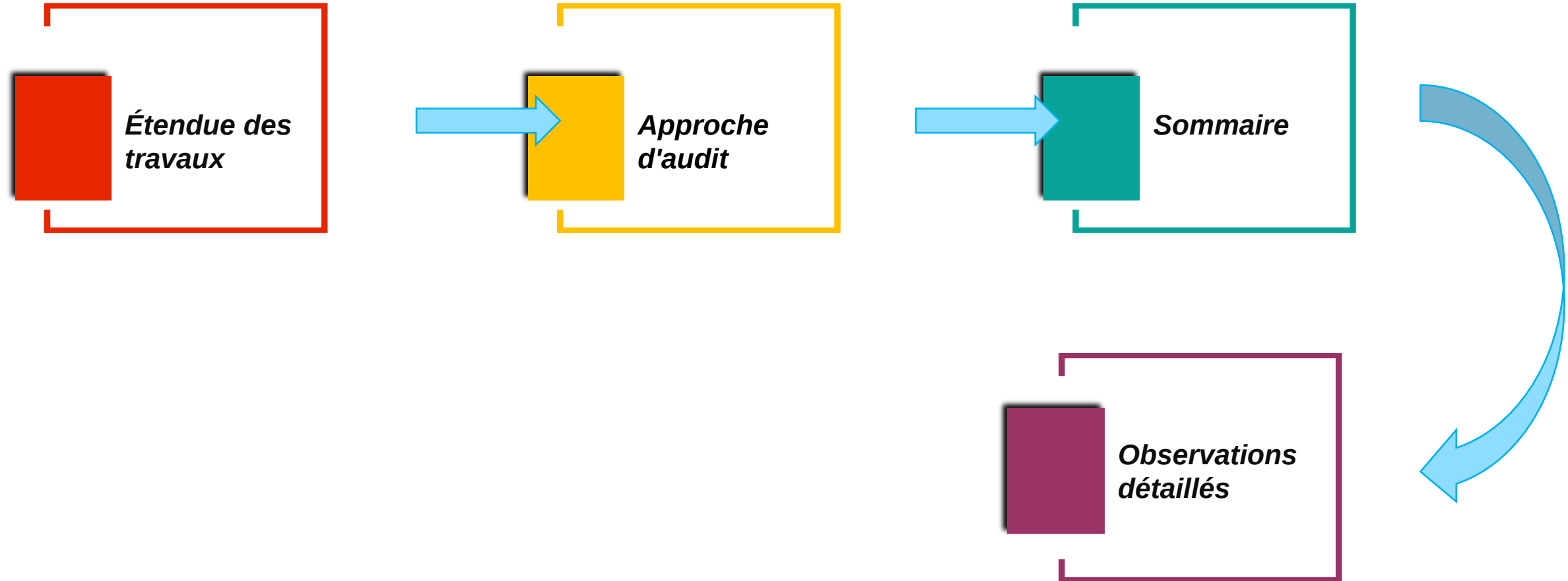


COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN

LETTRE DE RECOMMANDATION
POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 2022

TABLE DES MATIERES



- Polices et procédures de l'organisation ;
- Contrôles relatifs à la gestion financière ;
- Contrôles relatifs à la comptabilité journalière ;
- Procédures de paiements et classification des pièces justificatives;
- Procédures et contrôles relatives à la gestion, calculs et paiement des salaires

GESTION FINANCIERE ET
AUTRES CONTROLS



APPROCHE D'AUDIT



Notre mission d'audit comprenait un examen des contrôles axés sur les rapports et d'autres aspects financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Dans l'ensemble, nous avons noté que les contrôles et les procédures sont suffisants pour garantir que la COI rapporte des informations suffisantes et appropriées dans un délai raisonnable.

Vous trouverez ci-dessous les domaines dans lesquels certaines faiblesses ont été observés :

- Continuité d'Exploitation
- Dépenses Inéligibles issues des projets de L'Union Européene
- Bordereaux de Paiements

Les recommandations aux faiblesses identifiées qui méritent d'être prises en considération ont aussi été présentées.

OBSERVATIONS DÉTAILLÉES

Observation 1: Continuité D'Exploitation

MEDIUM
RISK

- Au 31 Décembre 2022, la COI avait des capitaux propres négatifs de EUR 17,449 (2021: EUR 320,728) et un montant net passifs courants de EUR 10,030 (2021: EUR 289,055).

Observation



Risk et Implication



- Ces conditions mettent en évidence la précarité financière de l'Organisation et soulèvent des interrogations quant à sa soutenabilité même si nous constatons une amélioration par rapport à l'exercice 2021.

Continuité D'Exploitation

- Nous recommandons que les fonds contribués par les Etats membres soient revues à la hausse pour garantir la soutenabilité de la COI et aussi de venir avec une formule qui va permettre à la COI de réduire les dépenses de l'organisation, notamment les risques de dépenses inéligibles.

Recommandations



Commentaires de la direction



- Comme constaté, il y a eu une amélioration dans la gestion par rapport à 2021. Pour 2023, nous prévoyons un retour à la normal sur les capitaux propres vu que dorénavant le budget est établi et géré en euros. Les risques de change sont dorénavant atténué. Aucune nouvelle dépense inéligible n'est constatée en 2022.

Observation 2: Dépenses Inéligibles de L'Union Européene

MEDIUM
RISK

- La COI est redevable a l'Union Européenne pour des dépenses inéligibles qui sont impayées au 31 décembre 2022 à la hauteur de EUR 463,140. Cette somme est ventilée comme suit:

	2022 EUR	2021 EUR	2021 MUR
Subvention INCA	110,480	110,480	5,354,827
PE INCA	160,859	279,447	13,544,321
Ecofish	149,122	149,122	7,227,735
MASE	42,679	42,679	2,068,599
	463,140	581,728	28,195,482



**Risk et
Implication**

Dépenses Inéligibles

- Nous avons constaté que les dépenses inéligibles ont été réduites de EUR 118,588. Cela suite aux paiements en trois tranches de EUR 30,000 et une tranche de EUR 28,588 effectués au courant de 2022.
- Cependant le solde de EUR 463,140 reste toujours impayé au 31 décembre 2022, même si une proposition pour le remboursement a été faite à la DUE par le biais d'une correspondance officielle daté le 26 octobre 2022.
- Cette proposition consiste à réduire le montant de convention de financement du programme INCA par EUR 271,339; celle du programme ECOFISH par EUR 149,122 et celle du programme MASE par EUR 42,679.
- Ces sommes seraient versées aux programmes par la COI en imputant les lignes budgétaires qui ne sont pas engagées ou ayant des reliquats. Nous avons été cependant informés par le responsable financier de la COI que cette solution ne serait pas envisagé surtout que certains projets tels que le programme INCA qui a pris fin le 28 Novembre 2022.
- Une solution a été convenu entre les services de la COI et de l'UE de faire valoir les contreparties que la COI et ses Etats membres fournies dans le cadre de la mise en œuvre des projets de l'Union européenne que ce soit en nature ou financiers.

Risk et Implication

- Risque de réputation : Les retards de paiement/le non-paiement ou la régularisation de la somme restant due peuvent nuire à la réputation de l'organisation auprès de l'Union européenne et des autres parties prenantes. Cela peut rendre difficile l'établissement de nouvelles relations ou le maintien des relations existantes.



Dépenses Inéligibles

- Nous recommandons que la COI régularise au plus vite la somme restante de 463,140 Euros compte tenu de l'ancienneté de cette dette (depuis 2013) et d'autre part prendre les dispositions nécessaires pour mettre en place les contrôles adéquats afin d'éviter d'encourir à l'avenir à des nouvelles dépenses inéligibles sur les fonds qui sont mis à sa disposition par les bailleurs.

Recommandations



Commentaires de la direction



- Le Service administratif et financier travaille déjà sur les rapports financiers notamment sur la Subvention et le Devis programme INCA ainsi que les projets ECO-Fish, MASE et PSP et autres pour valoriser les contreparties du SG-COI et ses Etats membres afin de réduire au maximum les dépenses inéligibles restantes.

Observation 3: Pas de références en séquentielles sur les Bordereaux de Paiements

MEDIUM
RISK

- Nous avons constaté que les bordereaux de paiements ne sont pas référencés séquentiellement et que les références des bons de paiements ne sont pas consignées dans le livre de caisse et le Grand Livre de dépense avec la même séquentialité.

Observation



Risk et Implication



- Le risque lié à la non-numérotation séquentielle des bons de paiement est que cela peut conduire à des erreurs de comptabilité et à une perte de traçabilité dans le processus de paiement. Si les bons de paiement ne sont pas numérotés dans l'ordre, il peut être difficile de suivre l'historique des paiements, ce qui peut entraîner des difficultés lors de la vérification des comptes et de l'audit

Bordereaux de Paiements

- Nous recommandons de mettre en place de meilleurs contrôles sur le processus de paiement en s'assurant que tous les bons de paiement soient numérotés séquentiellement et que les numéros de référence soient enregistrés dans le livre de caisse ou Grand Livre de dépense au moment du paiement. Cela contribuerait à garantir que tous les paiements sont correctement documentés et qu'il existe une traçabilité claire pour chaque transaction. Il sera aussi plus facile de classer les bordereaux de paiements et les pièces justificatives de dépenses en fonction de la référence séquentielle.

Recommandations



Commentaires de la direction



- Nous prenons bonne note de cette recommandation. Le service administratif et financier fera apparaître dans les rapports financiers et comptables les numéros séquentiel des bordereaux de paiements.

MOORE Mauritius

6th Floor, Newton Tower
Sir William Newton Street
Port Louis
T +230 211 6535
F +230 211 6964

www.moore-Mauritius.mu



MOORE

HELPING YOU THRIVE IN A CHANGING WORLD